



République Française
Liberté • Egalité • Fraternité

Hôtel de Ville
Esplanade Pierre-Yves-Cosnier
94807 Villejuif Cedex

Tél. 01 45 59 20 00
Fax 01 45 59 22 22

www.villejuif.fr

Nombre de conseillers
municipaux en exercice : 45

Certifie avoir fait afficher ce
jour à la porte de la Mairie le
compte rendu sommaire de la
séance du Conseil municipal
du 26 juin 2018

Le 26. / 06 / 2018



VILLE DE VILLEJUIF
DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE - ARRONDISSEMENT DE L'HAY-LES-ROSES

COMPTE RENDU SOMMAIRE
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-six juin, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Franck LE BOHELLEC, Maire. La séance est ouverte à 09h00.

PRÉSENTS :

M. LE BOHELLEC, Mme DUBOILLE, M. CARVALHO, M. DUCELLIER, M. CAPORUSSO, Mme CASEL, M. BOUNEGTA, Mme GRIVOT, M. BOKRETA, M. MILLE, Mme LE BAIL (départ à 11h44), Mme DUMONT-MONNET, Mme BERTON, M. LECAVELIER, Mme ARLÉ, Mme GANDAIS (départ à 13h36), M. HAREL (arrivée à 09h08), M. VIDAL (départ à 13h40), M. LIPIETZ, M. STAGNETTO (départ à 13h36), Mme CORDILLOT (départ à 13h15), Mme DA SILVA PEREIRA, M. PERILLAT-BOTTONET (départ à 13h42), M. LAFON (départ à 13h36), M. BULCOURT (départ à 12h05), M. FERREIRA NUNES (arrivée à 12h00 ; départ à 13h40)

ABSENTS REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

Mme LAMBERT-DAUVERGNE
M. OBADIA
M. MONIN
Mme PIDRON
M. MOSTACCI
M. GIRARD
Mme LOUDIÈRE
M. BADEL
M. YEBOUET
Mme OUCHARD
Mme YAPO
M. FERREIRA NUNES
Mme KADRI
Mme LEYDIER
Mme THOMAS
Mme HAMIDI
Mme TAILLÉ-POLIAN
Mme TIJERAS
(jusqu'à 13h42)
M. GABORIT
Mme LE BAIL
Mme BOYER
12h00 et jusqu'à 13h40)

par M. LIPIETZ
par Mme DUBOILLE
par M. MILLE
par M. CAPORUSSO
par Mme GRIVOT
par Mme DA SILVA PEREIRA
par M. LECAVELIER
par M. BOUNEGTA
par M. DUCELLIER
par Mme CASEL
par M. CARVALHO
par M. VIDAL (jusqu'à 12h00)
par M. BULCOURT (jusqu'à 12h05)
par Mme CORDILLOT (jusqu'à 13h15)
par Mme GANDAIS (jusqu'à 13h36)
par M. STAGNETTO (jusqu'à 13h36)
par M. LAFON (jusqu'à 13h36)
par M. PERILLAT-BOTTONET

par M. HAREL (à partir de 09h08)
par Mme ARLÉ (à partir de 11h44)
par M. FERREIRA NUNES (à partir de

ABSENT NON REPRÉSENTÉ :

Mme BOYER (*jusqu'à 12h00*).

M. GABORIT (*jusqu'à 09h08*)

M. HAREL (*jusqu'à 09h08*)

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil. M. CAPORUSSO a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il a acceptée.

DELIBERATIONS

- **Délibérations n° 92/2018 à 93/2018 : Désaffectation et déclassement du domaine public communal de deux propriétés situées à Villejuif (Val-de-Marne) :**
54, rue Jean Jaurès et 2bis, passage du Moutier, cadastrée section X numéro 310
145, rue Jean Jaurès, cadastrée section V numéro 266 (rapport n° 18-06-205)

Rapporteur : M. DUCELLIER
Avis favorable de la 2^{ème} commission
Avis favorable : 5
Avis défavorable : 1
Abstention : 1

Interventions de Mme GANDAIS, Mme CORDILLOT, M. VIDAL, Mme DA SILVA PEREIRA, M. CAPORUSSO

- **Délibération n° 92/2018 : Désaffectation et déclassement du domaine public communal de la propriété située à Villejuif (Val-de-Marne), 54, rue Jean Jaurès & 2^{bis}, passage du moutier, cadastrée section X numéro 310**

Article 1 : Constate la désaffectation du domaine public communal de la propriété située 54, rue Jean Jaurès et 2^{bis}, passage du Moutier à Villejuif (Val-de-Marne), constituée de la parcelle cadastrée section X numéro 310 d'une contenance de 240 m².

Article 2 : Prononce le déclassement du domaine public communal de la propriété située 54, rue Jean Jaurès et 2^{bis}, passage du Moutier à Villejuif (Val-de-Marne), constituée de la parcelle cadastrée section X numéro 310 d'une contenance de 240 m².

Article 3 : Classe ladite propriété dans le domaine privé communal.

Article 4 : Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à la réalisation de cette opération.

Article 5 : Une ampliation de la présente délibération sera adressée à :

- Monsieur le Préfet du Val-de-Marne.
- Monsieur le Trésorier de la Commune.

Adoptée à 24 voix pour ; 16 voix contre ; 2 abstentions

- **Délibération n° 93/2018 : Désaffectation et déclassement du domaine public communal de la propriété située à Villejuif (Val-de-Marne), 145, rue Jean Jaurès, cadastrée section V numéro 266**

Article 1 : Constate la désaffectation du domaine public communal de la propriété située 145, rue Jean Jaurès à Villejuif (Val-de-Marne), constituée de la parcelle cadastrée section V numéro 266 d'une contenance de 110 m².

Article 2 : Prononce le déclassement du domaine public communal de la propriété située 145, rue Jean Jaurès à Villejuif (Val-de-Marne), constituée de la parcelle cadastrée section V numéro 266 d'une contenance de 110 m².

Article 3 : Classe ladite propriété dans le domaine privé communal.

Article 4 : Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à la réalisation de cette opération.

Article 5 : Une ampliation de la présente délibération sera adressée à :

- Monsieur le Préfet du Val-de-Marne.
- Monsieur le Trésorier de la Commune.

Adoptée à 24 voix pour ; 16 voix contre ; 2 abstentions

- **Délibération n° 94/2018 : Réforme du fonds d'aide communale à la pratique sportive aux fins de favoriser la pratique sportive des jeunes villejuifoises et des jeunes villejuifoises (rapport n° 18-06-309)**

Rapporteur : M. CAPORUSSO

Avis favorable de la 3^{ème} commission

Pour : 5

Contre : 1

Interventions de M. VIDAL, M. BULCOURT, Mme GANDAIS

Article 1 : Dit que la délibération n° 35/2015 du Conseil Municipal du 27 mars 2015 susvisée sera abrogée le 31 août 2018, à minuit.

Article 2 : Adopte le règlement intérieur révisé, annexé à la présente délibération, lequel entrera en vigueur au 1^{er} septembre 2018.

Article 3 : Dispose que le Conseil Municipal délègue sa compétence et responsabilité d'octroyer des aides dans le cadre du FACPS au Maire, à hauteur des crédits annuels votés au budget Communal, et en application du règlement intérieur.

Article 4 : Autorise Monsieur le Maire à signer les actes nécessaires au fonctionnement du FACPS tel que cadré par le règlement intérieur annexé à la présente délibération, notamment la liste des associations sportive ouvrant éligibilité au FACPS.

Article 5 : Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget au chapitre 67

Adoptée à 24 voix pour ; 2 voix contre ; 18 abstentions

- **Délibération n° 95/2018 : Création d'un appel à projets portant sur la promotion et le développement de la pratique des sports collectifs à destination des femmes (rapport n° 18-06-310)**

Rapporteur : Mme DUBOILLE

Avis favorable de la 3^{ème} commission, à l'unanimité

Interventions de M. BULCOURT, M. VIDAL, M. MILLE, Mme DUBOILLE, M. LE BOHELLEC

Article 1 : Autorise la création d'un appel à projets portant sur la promotion et le développement de la pratique de sports collectifs à destination des femmes pour les deux prochaines saisons sportives à compter de septembre 2018.

Article 2 : Approuve les modalités d'application de cet appel à projet prévues dans le règlement joint.

Article 3 : La subvention allouée sera de:

- Maximum 1 000€ pour les équipes de pratique loisir,
- Maximum 3 000€ pour les équipes évoluant en compétition.

Article 4 : La subvention devra nécessairement être utilisée pour les besoins d'équipement, d'encadrement ou de déplacement de l'équipe féminine nouvellement créée, à l'exclusion de toute autre dépense. L'association devra fournir les justificatifs de ces dépenses

Article 5 : Le budget de l'appel à projets sera d'un montant de 12 000€ et sera imputé au chapitre 65

Adoptée à 38 voix pour et 6 abstentions

- **Délibération n° 96/2018 : Organisation du temps scolaire rentrée 2018-2019 (rapport n° 18-06-305)**

Rapporteur : Mme LE BAIL

Avis favorable de la 3^{ème} commission

Pour : 5

Contre : 1

Interventions de M. VIDAL, M. LAFON, Mme DA SILVA PEREIRA, M. HAREL, M. LIPIETZ, M. LE BOHELLEC, M. LECAVELIER, Mme LE BAIL

Article 1 : Acte le passage à la semaine de quatre jours dans les écoles maternelles et élémentaires de la Commune tel qu'approuvé par la Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale du Val-de-Marne

Adoptée à 24 voix pour ; 6 voix contre ; 14 abstentions

- **Délibération n° 97/2018 : Mise en place de nouvelles modalités d'inscription aux activités périscolaires et extrascolaires (rapport n° 18-06-304)**

Rapporteur : Mme LE BAIL

Avis favorable de la 3^{ème} commission, à l'unanimité

Interventions de M. LE BOHELLEC, M. VIDAL, Mme CORDILLOT, M. HAREL, M. LIPIETZ, Mme DA SILVA PEREIRA, M. CAPORUSSO

Article 1 : Approuve la mise en place d'un portail dématérialisé pour gérer les inscriptions aux activités périscolaires et extrascolaires dès la rentrée scolaire 2018-2019.

Article 2 : Approuve les modalités de fonctionnement figurant au rapport et au tableau récapitulatif en annexe de la délibération

Adoptée à 24 voix pour et 20 voix contre

- **Délibération n° 98/2018 : Conventions de partenariat avec le PRIF pour la mise en place d'un parcours de prévention en direction des personnes âgées (rapport n° 18-06-303)**

Rapporteur : Mme DUBOILLE

Avis favorable de la 3^{ème} commission, à l'unanimité

Pas d'intervention.

Article 1 : Approuve la convention de partenariat « CP 2018-49 » relative au parcours de prévention entre la Commune et le PRIF.

Article 2 : Approuve la convention de partenariat – Plan d'action 2018 entre la Commune et le PRIF.

Article 3 : Autorise Monsieur Le Maire à signer lesdites conventions, les éventuels futurs plans d'actions annuels sous réserve qu'ils demeurent sans incidences financières pour la Commune, ainsi que tout document ou toute correspondance liée au fonctionnement du parcours de prévention proposé par le PRIF.

Adoptée à 41 voix pour et 3 abstentions

- **Délibération n° 99/2018 : Transport de seniors vers le marché du centre-ville**
Approbation du règlement intérieur (rapport n° 18-06-302)

Rapporteur : Mme DUBOILLE

Avis favorable de la 3^{ème} commission, à l'unanimité

Interventions de Mme CORDILLOT, Mme GANDAIS, M. LAFON, M. HAREL, M. LE BOHELLEC, Mme DUBOILLE, M. VIDAL

Article 1 : Approuve la création du transport de seniors vers le marché du centre-ville.

Article 2 : Dit que le fonctionnement du dispositif « Transport de seniors vers le marché du centre-ville » est régi par le règlement intérieur joint à la présente délibération.

Article 3 : Autorise Monsieur Le Maire à signer tout document ou toute correspondance liée au fonctionnement du dispositif « Transport de seniors vers le marché du centre-ville ».

Article 4 : Dit que les crédits afférents sont inscrits aux chapitres 012 et 70.

Adoptée à 33 voix pour et 11 abstentions

- **Délibération n° 100/2018 : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association «bureau des sports Sup'Biotech» pour la participation à la course croisière EDHEC à Brest du 20 au 28 avril 2018 (rapport n° 18-06-308)**

Rapporteur : M. CAPORUSSO

Avis favorable de la 3^{ème} commission

Pour : 5

Abstention : 1

Interventions de Mme CORDILLOT, M. VIDAL, Mme GANDAIS, M. HAREL, M. BULCOURT, M. LIPIETZ

Article 1 : Décide l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 2000 € au bureau des sports de Sup'Biotech pour la participation à la course croisière EDHEC à Brest du 20 au 28 avril 2018.

Article 2 : Dit que les dépenses seront imputées au chapitre 65 du budget communal 2018

Adoptée à 23 voix pour et 21 abstentions

- **Délibération n° 101/2018 : Contractualisation Etat/ville de Villejuif (rapport n° 18-06-106)**

Rapporteur : M. LE BOHELLEC

Avis favorable de la 1^{ère} commission

Pour : 5

Abstention : 1

Contre : 4

Interventions de M. VIDAL, M. LE BOHELLEC, M. PERILLAT-BOTTONET, M. LAFON, M. LIPIETZ, Mme DA SILVA PEREIRA

Article 1 : Dit que la collectivité s'engage dans la démarche de contractualisation avec les services de l'Etat telle que prévue par la loi de programmation des finances publiques du 22 janvier 2018.

Article 2 : Autorise le Maire à signer le contrat en annexe de la présente délibération.

Adoptée à 24 voix pour ; 18 voix contre ; 3 abstentions

- **Délibération n° 102/2018 : Budget principal de la Ville : approbation du compte administratif 2017 (rapport n° 18-06-108)**

M. LE BOHELLEC s'est retiré durant les débats et le vote. Mme DUBOILLE est désignée Présidente de la séance en son absence.

Rapporteur : M. CARVALHO

Avis favorable de la 1^{ère} commission

Pour : 5

Contre : 5

Interventions de M. PERILLAT-BOTTONET, M. LAFON, M. LIPIETZ, M. VIDAL, M. FERREIRA NUNES, Mme GANDAIS

Article 1 : Donne acte des montants des dépenses et des recettes suivants :

INVESTISSEMENT :

Dépenses : 94 721 684,38 €

Recettes : 124 810 162,98 €

FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 134 695 786,87 €

Recettes : 147 242 364,72 €

Article 2 : Précise que ces montants permettent de constater :

Un solde excédentaire de la section d'investissement de 30 088 478,60 €

Un solde excédentaire de la section de fonctionnement de 12 546 577,85 €

Article 3 : Reconnaît la sincérité des restes à réaliser, en section d'investissement, énoncés comme suit : Dépenses engagées reportées : 12 957 480,37 €

Recettes engagées reportées : 141 652,00 €

Solde déficitaire : 12 815 828,37 €

Article 4 : Précise que les restes à réaliser seront repris au budget 2018 dans le cadre de la décision modificative n° 1 valant budget supplémentaire.

Adoptée à 23 voix pour ; 8 voix contre ; 11 abstentions

- **Délibération n° 103/2018 : Budget principal de la Ville : approbation du compte de gestion 2017 (rapport n° 18-06-102)**

Rapporteur : M. CARVALHO

Avis favorable de la 1^{ère} commission, à l'unanimité

Pas d'intervention.

Article 1 : Statue sur la situation comptable au 31 décembre 2017 et admet les opérations effectuées tant pendant la gestion 2017 que pendant la journée complémentaire,

Article 2 : Constate les niveaux d'exécution de chaque section :

- Réalisation des recettes d'investissement

(réelles et ordre) : 124 810 162,98 €

- Réalisation des dépenses d'investissement

(réelles et ordre) : 94 721 684,38 €

- Réalisation des recettes de fonctionnement

(réelles et ordre) : 147 242 364,72 €

- Réalisation des dépenses de fonctionnement

(réelles et ordre) : 134 695 786,87 €

Article 3 : Constate les résultats suivants :

- Résultat de clôture excédentaire de la section

d'investissement : 30 088 478,60 €

- Résultat de clôture excédentaire de la section de fonctionnement :

12 546 577,85 €

Article 4 : Approuve les résultats figurant au compte de gestion de Madame le Trésorier Principal, conformes à ceux du compte administratif de l'exercice 2017.

Adoptée à 26 voix pour ; 4 voix contre ; 11 abstentions

- **Délibération n° 104/2018 : Budget principal de la Ville : affectation des résultats de l'exercice 2017 (rapport n° 18-06-109)**

Rapporteur : M. MILLE

Avis favorable de la 1^{ère} commission

Pour : 7

Abstention : 3

Pas d'intervention.

Article 1 : Affecte au compte 001 un résultat d'investissement excédentaire, hors restes à réaliser, de 30 088 478,60 euros,

Article 2 : Affecte au compte 1068 l'intégralité du résultat de fonctionnement s'élevant à 12 546 577,85 euros au financement des investissements 2018

Adoptée à 24 voix pour ; 10 voix contre ; 1 abstention

- **Délibération n° 105/2018 : Approbation du compte administratif 2017 du budget annexe assujéti à la T.V.A "FLOBAIL" (rapport n° 18-06-103)**

Rapporteur : M. MILLE

Avis favorable de la 1^{ère} commission

Pour : 5

Abstention : 5

Pas d'intervention.

Article 1 : Constate la présentation faite du compte administratif 2017, lequel présente un excédent de 9 081,09 € et un résultat cumulé de 9 557,46 €.

Article 2 : Constate les identités de valeurs avec les indications de compte de gestion relatives au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Article 3 : Prend note de l'absence de restes à réaliser.

Article 4 : Approuve et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Adoptée à 26 voix pour et 9 abstentions

- **Délibération n° 106/2018 : Approbation du compte de gestion de l'exercice 2017 du budget FLOBAIL (rapport n° 18-06-104)**

Rapporteur : M. MILLE

Avis favorable de la 1^{ère} commission, à l'unanimité

Pas d'intervention.

Article 1 : Constate les identités de valeurs avec les indications du compte administratif relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Article 2 : Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le Comptable public, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part

Adoptée à 28 voix pour et 2 abstentions

- **Délibération n° 107/2018 : Garantie communale pour un prêt de 1 797 502 € contracté par LES RESIDENCES SOCIALES DE FRANCE (RSF) auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la construction de 170 logements situés 131 avenue de Paris (rapport 18-06-107)**

Rapporteur : Mme GRIVOT

Avis favorable de la 1^{ère} commission, à l'unanimité

Intervention de Mme DA SILVA PEREIRA

Article 1 : La commune de Villejuif accorde sa garantie à hauteur de 100 % aux Résidences Sociales de France pour le remboursement d'un prêt de 1 797 502 euros pour la construction de 170 logements situés au 131 avenue de Paris à Villejuif 94800.

Article 2 : Les caractéristiques du prêt consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

- Montant du prêt : 1 797 502 €
- Garantie communale : 100 %

Phase de préfinancement :

- Phase de préfinancement : 19 mois
- Taux d'intérêt de préfinancement : 0.55%
- Règlement des intérêts de préfinancement : capitalisation

Phase d'amortissement:

- Durée : 60 ans
- Index : Livret A
- Marge fixe sur index : 0.2%
- Taux d'intérêt : 0.55%
- Périodicité : annuelle
- Profil d'amortissement : Amortissement déduit (intérêts différés)
- Modalité de révision : DL
- Taux de progressivité des échéances : 0%
- Taux plancher de progressivité des échéances : 0%
- Mode de calcul des intérêts : Équivalent
- Base de calcul des intérêts : 30/360
- Condition de remboursement anticipé volontaire : Indemnité actuarielle

Article 3 : Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la commune de Villejuif s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place sur simple notification de la Caisse des Dépôts et par lettre missive, sans jamais opposer l'absence des ressources prévues pour ce règlement ni exiger que le prêteur discute au préalable avec l'organisme défaillant.

Article 4 : Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de garantie établie entre la commune de Villejuif et la Caisse de Dépôts et Consignations et à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre les Résidences Sociales de France et l'emprunteur

Adoptée à l'unanimité

- **Délibération n° 108/2018 : Signature de la charte Ecoquartier «Label Ecoquartier – étape 1» (rapport n° 18-06-215)**

Rapporteur : M. DUCCELLIER

Avis favorable de la 2^{ème} commission

Avis favorable : 5

Abstention : 1

Pas d'intervention.

Article unique : Autorise le Maire à signer la Charte Ecoquartier - Étape 1 - pour les périmètres « Lozais/Mermoz » et « Lebon-Lamartine/Hochart »

Adoptée à 29 voix pour et 1 abstention

- **Délibération n° 109/2018 : Approbation du principe de revalorisation du montant du loyer applicable aux locataires des logements situés au sein des groupes scolaires (rapport n° 18-06-216)**

Rapporteur : M. BOUNEGTA

Avis favorable de la 2^{ème} commission

Avis favorable : 5

Abstention : 1

Interventions de M. HAREL, M. LE BOHELLEC, M. LIPIETZ

Article 1 : Abroge la délibération approuvée en date du 6 mars 2003, portant sur la détermination du montant du loyer applicable aux professeurs des écoles logés par la commune

Article 2 : Approuve le principe de la revalorisation des loyers applicables dans les logements situés dans les groupes scolaires

Article 3 : Dit que le prix du loyer sera aligné sur la base au m² des loyers appliqués dans les logements sociaux, en fonction de la taille des logements et des revenus fiscaux déclarés par les occupants

Article 4 : Dit que la recette est prévue au chapitre 011 du budget de l'année en cours.

Article 5 : Autorise Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer toutes les pièces relatives à cette modification

Adoptée à 26 voix pour et 4 abstentions

- **Délibération n° 110/2018 : Protection fonctionnelle : Mme GANDAIS (rapport n° 18-06-105)**

Rapporteur : Mme GRIVOT

Avis favorable de la 1^{ère} commission

Pour : 5

Abstention : 1

Contre : 4

Intervention de M. LIPIETZ

Article 1 : Le bénéfice de la protection fonctionnelle est accordé à Madame GANDAIS.

Article 2 : La prise en charge des frais relatifs aux suites judiciaires liées à ces protections fonctionnelles seront imputés au chapitre 011

Adoptée à 7 voix pour ; 22 voix contre ; 1 abstention

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14h00.

Franck LE BOHELLEC
Maire
Conseiller Régional d'Ile-de-France



Les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun – sis 43 rue du Général de Gaulle – 77008 MELUN CEDEX, dans un délai de deux de mois à compter de l'affichage du présent compte-rendu sommaire.